



RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE JURIENS

Concernant

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2013.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2013.

Préambule

L'élaboration des budgets annuels peut être comparée à un exercice d'équilibriste, tant il faut être attentif aux conséquences, parfois cachées, des décisions prises au niveau cantonal lors de l'adoption des lois et règlements d'application de celles-ci par le Grand Conseil. Il nous semble même parfois que nos députés n'ont simplement pas conscience de la portée de leurs décisions sur les finances communales, et ceci bien que bon nombre de députés soient aussi syndics.

Ainsi les charges liées à la facture sociale, aux écoles de musique, à l'accueil de la petite enfance, au secteur de la santé – particulièrement le maintien à domicile -, au déficit des transports publics, aux charges de la police et, bientôt, à celles du service de défense incendie, augmentent de manière exponentielle.

L'élaboration du budget communal commence donc par la prise en considération de l'ensemble des charges énumérées ci-dessus, selon les montants communiqués par l'Etat et les diverses associations intercommunales auxquelles les communes ont été forcées d'adhérer pour remplir les obligations qui leurs sont, légalement, imposées par l'Etat.

Ensuite, il convient de faire une estimation des recettes fiscales, sur celles-ci les communes n'ont aucune influence, si ce n'est la fixation du taux communal. En effet, l'assiette fiscale est entièrement déterminée par les lois fédérales et cantonales en la matière.

Puis il faut considérer les charges fixes de fonctionnement de la commune, soit celles des services des eaux, de l'épuration, des inhumations, des routes, des espaces verts et les charges liées au service de la dette.

Enfin, nous pouvons songer à l'entretien du patrimoine communal : tout d'abord les forêts, dans ce secteur le marasme persistant du marché des bois ne permet pas de grands espoirs, fort heureusement nous bénéficions de conseils avisés du garde forestier pour faire les choix adéquats en matière de gestion de notre patrimoine forestier sans déséquilibrer le budget, ou très peu. Puis les montagnes et domaines : globalement ce patrimoine a pu être entretenu de manière correcte, que ce soient les bâtiments et installations d'alpage, comme le réseau des chemins agricoles, avec un quasi équilibre budgétaire. C'est, en partie, parce que la commune possède quelques parcelles agricoles louées que cet équilibre est atteint. Les bâtiments ensuite : nous avons la chance de posséder un patrimoine relativement important de bâtiments de rendements, c'est qui permet, globalement et en moyenne pluriannuelle, de couvrir les

charges liées à l'ensemble du patrimoine immobilier – administratifs et financier – par les recettes des locations.

Après avoir considéré l'ensemble des éléments ci-dessus, il reste parfois quelques deniers pour penser à faire de l'entretien lourds du réseau routiers, à aménager des espaces publics ou des installations utiles à la collectivité.

Les commentaires :

1. Administration générale, personnel et autorités

Les charges et produits sont identiques au budget précédent, à l'exception des frais de renouvellement du système informatique.

2. Impôts et service financier

Impôts : Le montant porté au compte "IRF des personnes physiques" a été déterminé sur la base du bouclage mensuel de la perception des impôts communaux, arrêté au 30 septembre 2012, lequel tient compte de l'évolution de l'assiette fiscale réelle sur la base des taxations définitives de l'année 2011 et des corrections sur acomptes intervenues entre temps.

Nous avons aussi tenu compte, dans une certaine mesure, d'une augmentation de ces recettes liée à l'augmentation de la population

Quant aux produits des autres impôts, ils ont été comme d'habitude adaptés selon les éléments effectivement connus de la Municipalité à ce jour ou résultant des comptes 2011. Le produit de ces impôts n'a, comme d'habitude, pas une incidence déterminante sur le budget.

Finances : Au cours de l'année 2012, la Municipalité a à nouveau choisi l'option de bloquer les emprunts communaux sur de moyennes à longues durées (voir commentaires sur le budget 2012). Ainsi un emprunt auprès de Postfinance de CHF 400'000.00, durée 4 ans, taux 0.47%, a été conclu récemment. Le budget 2013 tient compte de ces charges d'intérêts désormais fixes, ainsi que des charges d'intérêts des autres emprunts, à renouveler fin 2012, à un taux correspondant au taux actuel du marché, majoré d'une marge de sécurité. Enfin, les intérêts des comptes courants, bien que quasiment inutilisés actuellement, ainsi que ceux de l'emprunt au syndicat d'amélioration foncière ont été pris en considération à hauteur de CHF 6'300.00

Comme institué dès l'exercice comptable 2009, les charges d'intérêts passifs seront imputées ensuite dans les divers postes budgétaires comprenant des biens à amortir.

Les montants figurant aux comptes "fonds de péréquation horizontale" (charges et produits) correspondent aux chiffres définitifs de la péréquation 2011, ils pourront bien entendu être ajustés en cours d'exercice 2013 en fonction des résultats définitifs 2012 (méthode inchangée). Concernant les dépenses thématiques, nous disposons, comme l'année dernière, d'éléments suffisamment précis pour en estimer les montants et la répartition au stade du budget déjà. Ces montants transitent par le chapitre 22 et sont ensuite répartis en fonction du type de dépense thématique, dans les chapitres comptables respectifs. Il est à relever que, pour l'exercice comptable 2011, la compensation des surplus de charges des dépenses thématiques, ont été compensées à 65%, au lieu des 75% en vigueur depuis le début de ce système, cela provient du fait que ces charges sont en augmentation pour l'ensemble des communes, alors que l'enveloppe à disposition est fixe. Nous avons tenu compte de cet évolution pour le budget 2013.

N'oublions pas que l'ensemble du système de péréquation horizontale est calculé et budgétisé sur la base d'estimations. Au moment des comptes ce sont les résultats réels qui seront déterminants. Voir à ce sujet les explications en préambule.

3. Domaines et bâtiments

Terrains + vergers + espaces verts et publics : à part les habituels travaux de plantation d'arbres fruitiers afin de maintenir le patrimoine arborisé de la commune, nous avons prévu un montant de CHF 6'000.00 pour aménager la place de l'ancien poids public, en effet, ces travaux n'ont pas été effectués en 2012, bien qu'ils étaient budgétisés.

Forêts : Le budget d'exploitation de la forêt présente un déficit, avant imputation de l'aide aux dépenses thématiques d'environ CHF 26'000.00. Ce montant est inférieur à celui prévu pour

l'exercice en cours, c'est grâce, notamment, à une augmentation des subventions pour les soins culturels en forêt. Ce déficit est partiellement couvert (65%) par les contributions du fonds des dépenses thématiques.

Montagnes : A l'instar du budget de 2012, le budget d'exploitation 2013 des montagnes est quasiment équilibré. Ce budget prend en compte des travaux d'entretien normaux pour les chalets et installations.

Bâtiments : Le budget des bâtiments comprend que les habituelles charges courantes d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement de ceux-ci, y compris un montant de CHF 8'000.00 pour les appartements loués, ainsi que CHF 5'000.00 pour l'entretien des soubassements des façades de la salle villageoise..

La clé d'imputation interne des frais de bâtiments demeure la même qu'actuellement : CHF 1'800.00 pour le secrétariat, CHF 1'200.00 pour la salle de municipalité, CHF 3'000.00 pour l'église, CHF 1'000.00 pour la déchetterie, CHF 1'000.00 pour le SDIS et, enfin, CHF 3'000.00 pour le service technique.

4. Travaux

Service technique : Pas de commentaire particulier, il s'agit du budget de l'atelier, lequel est ensuite ventilé sur les dicastères des domaines, routes, bâtiments, forêts, épuration et services des eaux.

Service de l'Urbanisme : Un montant de CHF 3'000.00 est prévu, comme chaque année, pour des frais liés à la gestion des zones constructibles, en plus des frais habituels de gestion des enquêtes publiques.

Routes et éclairage public : Tout d'abord il convient de préciser que les travaux de réfection de la route du Chalet Devant, budgétisés sur 2012, n'ont, pour des raisons principalement liées au processus décisionnel de notre partenaire dans ce dossier – la ville d'Yverdon-les-Bains – pas été réalisés. Les comptes 2012 du poste budgétaire 43 seront donc bien différents du budget. Entretemps, nous avons affiné ce dossier et, toujours en collaboration avec la ville d'Yverdon-les-Bains, choisi une variante plus légère et donc moins onéreuse. Nous avons porté au budget 2013 un montant de CHF 120'000.00 au charge et une participation de la ville d'Yverdon-les-Bains de CHF 42'000.00, soit le 35%.

Nous avons aussi prévu CHF 25'000.00 pour l'entretien des chaussées et de leurs bordures à l'intérieur du village et CHF 22'000.00 pour la participation communales aux travaux complémentaires réalisés le syndicat d'améliorations foncières.

Enfin, il est prévu de refaire les marquages routiers de toutes les intersections du village.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est prévu l'installation – rendue obligatoire par Romande Energie – d'un système de comptage effectif, qui remplacera l'actuel système de tarification forfaitaire.

Assainissement ménager : Les coûts d'incinération des ordures ménagères et les frais de transports demeurent globalement stables, nous avons tout de même prévu une légère hausse de ces coûts, tenant ainsi compte de l'augmentation prévisible de la population. Les charges sont couvertes à hauteur d'environ 90 % par les recettes des taxes personnelles et les autres produits de ce service.

Nous précisons encore que, conformément à l'annonce déjà faite au Conseil, nous avons décidé de reporter l'entrée en vigueur d'un nouveau système de perception des taxes et redevances d'utilisation de ce service, ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement. En effet, nous souhaitons d'abord observer la mise en application de nouveaux systèmes de perception dans les communes qui introduiront une taxe au sac ou au poids à partir de 2013, afin de vous proposer, en toute connaissance de cause, la méthode la plus adéquate pour notre commune. A noter que environ 1/3 des communes vaudoises seront encore dans notre cas en 2013.

Epuration : Le budget de fonctionnement de la STEP est identique à celui de 2012.

Du côté des recettes du service, la Municipalité a décidé, comme indiqué dans le commentaire sur le budget 2012, d'adapter le tarif de la taxe d'épuration, désormais fixé à CHF 2.50 / m³.

5. Instruction publique et cultes

Enseignement obligatoire : Le montant de l'enseignement obligatoire est identique, quasiment, au budget en cours.

Les clés de répartition de ces charges demeurent inchangées : 50% proportionnellement aux prestations délivrées (nombre d'élèves) et 50% proportionnellement à la population résidente.

Le budget tient compte d'une rétrocession « dépenses thématiques » pour les transports scolaires de CHF 12'073 (65% du déficit).

Ecoles de musiques : La loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur courant 2012, le montant prévu pour 2012 (partiel), de CHF 1.88/habitant, passe à CHF 5.50 en 2013.

Paroisses : rien à signaler le budget est inchangé depuis plusieurs années.

6. Police et service des inhumations

Réforme policière : La loi sur l'organisation policière (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 induit pour notre commune une dépense de CHF 22'815.00, identique à 2012, à quelques francs près.

Cimetière : Au service des inhumations, rien de spécial à part l'entretien courant du cimetière.

Pompiers : Les frais du SDIS demeurent stables, pas de remarque.

Protection civile : Les frais de la protection civile sont également stables.

7. Sécurité sociale

Facture sociale : Il s'agit essentiellement de la facture sociale qui englobe les frais relatifs aux régimes sociaux suivants : prestations complémentaires AVS/AI, subsides à l'assurance maladie, participation à l'assurance chômage et au revenu d'insertion, subventions aux personnes handicapées, prestations pour les familles, bourses d'étude et d'apprentissage.

Nous rappelons le mécanisme de calcul de la facture sociale, valable depuis l'exercice 2011 ::

- prélèvement de 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions ;
- prélèvement de 30% de l'impôt sur les frontaliers ;
- alimentation par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes fiscales dépassant fortement la moyenne des communes (le barème d'écrêtage va de 30 % des recettes comprises en 120 et 150% de la moyenne cantonale à 60% des recettes dépassant de 300% cette même moyenne) ;
- prélèvement d'un montant déterminé en points d'impôts écrêtés, soit 13.10 points pour 2012.

La participation de notre commune augmente de 8.08 %, soit dans les mêmes proportions que l'augmentation générales des charges cantonales.

Centre social régional : Les frais de fonctionnement du centre social régional sont inclus dans la facture sociale, à l'exception du pilotage (comité CHF 1.00 / habitant) et des frais de l'agence intercommunale d'assurance sociale (CHF 16.00/habitant).

Maintien à domicile : La contribution à l'AVASAD : il s'agit des frais du "maintien à domicile" augmentera à nouveau en 2013, dans une moindre proportion tout-de-même que l'année dernière, passant de CHF 106.85 à CHF 109.40 / habitant.

Petite enfance : Après une année de répit, les charges pour l'accueil de la petite enfance du réseau AJOVAL prennent l'ascenseur à CHF 128.00 / habitant. Il faut toutefois noter que les charges définitives seront calculées pour 50% proportionnellement à l'intensité d'utilisation du réseau et à 50% en fonction du nombre d'habitants. Pour notre commune, cela devrait diminuer quelque peu la participation financière, en effet, selon les statistiques établies depuis l'entrée en vigueur du système, nous sommes en-dessous de la moyenne d'utilisation.

L'augmentation globale du budget AJOVAL provient de l'intensification des infrastructures à dispositions des usagers, mais aussi des exigences accrues imposées parfois par la loi mais

aussi par les usagers, en matière d'encadrement des enfants accueillis.
La participation, inchangée, à la Fondation pour l'accueil de jour de la petite enfance est de CHF 5.00 / habitant.

8. Services Industriels

Service des eaux : Le budget 2013 ne comprend que l'entretien et les frais courants d'exploitation du réseau de distribution d'eau.

Les recettes du service ont été adaptées en fonction du résultat 2011 et de l'augmentation de la population.

Thermo réseau (CAD) : Nous n'avons pas encore le recul d'un exercice comptable complet, les montants qui ont été portés au budget 2013 ont été estimés sur la base de l'exploitation du réseau pour les 3 trimestres 1012 échus. Le budget de ce service est équilibré par l'amortissement des installations.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement 2013 budgétisée est de CHF 35'523.00

Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2013 est le suivant :

9141.0	Participation aux travaux AF	10'000.00	Décision conseil du 28.08.97
	Total des investissements 2013	10'000.00	

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

Le Conseil général de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2011-2016-07, du 05 novembre 2012
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'adopter le budget de fonctionnement 2013 tel que présenté par la Municipalité, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'635.00;
- De prendre acte du budget d'investissement 2013 tel que présenté par la Municipalité, pour un montant total de CHF 10'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 05 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
José Paradela

Le secrétaire
Cyril Chezeaux